

# Le portage salarial : une solution innovante pour les missions à l'étranger



Patrick LEVY-WAITZ, Président d'ITG, leader français du portage salarial

Le Commerce international et ses exigences requiert un nombre croissant d'experts externes pour compléter les équipes internes des groupes et apporter une forte valeur ajoutée à un projet d'envergure. Zoom sur un phénomène en expansion : le portage salarial

## Les avantages du portage salarial pour une mission internationale

### • Les avantages pour l'expert porté :

Le portage salarial est un statut qui permet de combiner les avantages du salariat et l'autonomie de l'entrepreneur.

Ainsi, lorsqu'un expert français obtient une mission avec une société située à l'étranger ou pour un projet réalisé à l'étranger, il peut rechercher une structure qui accueille la rémunération de l'expert. C'est pourquoi de nombreux cadres ont recours à une société de portage salarial.

Dans le cadre de sa mission, la société de portage verse au cadre porté un salaire qui constitue la rémunération de la prestation effectuée dans l'entreprise cliente. En contrepartie, la société de portage perçoit des frais de gestion de l'ordre de 10% environ. Au titre du portage, l'expert va bénéficier d'un contrat de travail et de tous les avantages qui s'y rattachent et notamment le bénéfice de l'assurance-chômage et la possibilité de continuer à cotiser aux caisses de retraite des salariés.

### • Les avantages pour l'entreprise cliente :

En ayant recours au portage pour une mission, l'entreprise cliente - grand groupe comme PME, française comme étrangère - fait le choix de la fluidité. Elle n'a pas besoin d'embaucher la ressource externe et de se plier aux lourdeurs administratives et fiscales.

### • Comment choisir entre une société de portage salarial française et une société de portage étrangère ?

## Le régime social

En ayant recours à une société de portage française, l'expert porté bénéficie de la procédure du détachement et reste soumis au droit social français. Il peut continuer à bénéficier du régime français de sécurité sociale et de la Convention Collective Syntec, riches en avantages sociaux : allocations chômage, couverture médicale, retraite.

A contrario, les entreprises de portage étrangères, soumises aux règles du droit du travail de leur pays, offrent des avantages sociaux réduits. Cette protection inférieure peut toutefois être compensée par des assurances privées.

## Le coût du portage

Le coût du portage peut être un élément de décision mais il n'est pas le seul. Ainsi, dans des pays comme le Luxembourg, les basses cotisations sociales et patronales réduisent le «coût» d'un expert en portage pour l'entreprise cliente. Néanmoins, l'expert porté en supporte alors la différence et le risque.

Quand l'expert choisit une société de portage, il choisit un tiers de confiance à qui il confie ses honoraires, d'où la réticence qui persiste chez les consultants à avoir recours à des sociétés étrangères.

Côté dégressivité des coûts, les sociétés de portage salarial étrangères comme les sociétés françaises ont adopté la même politique attractive et réduisent le taux des frais de gestion en fonction de l'importance de la mission.

## Les services aux portés

Les sociétés de portage proposent de simplifier la vie aux portés grâce à des services personnalisés et notamment la fastidieuse gestion comptable.

Les meilleurs groupes permettent également aux portés de cotiser au régime social français en s'occupant de leurs déclarations auprès des organismes et notamment la Caisse des Français de l'étranger. La **vraie différence entre les sociétés françaises de portage** et les sociétés étrangères réside dans l'**accompagnement et la formation** qui sont assurées aux portés.

Dernière différence et non des moindres, dans la pratique, les grands groupes préfèrent désormais passer par des sociétés françaises de portage pour héberger leurs experts français. En effet, ces groupes veulent éviter les sanctions judiciaires et administratives dont ils seraient menacés s'ils avaient recours à des sociétés de portage étrangères.

Interrogé sur le sujet, Patrick Levy-Waitz, Président d'ITG, leader français du portage salarial qui regroupe 3 000 experts met en avant: «*Dans le cadre particulier d'une mission à l'étranger ou avec une dimension internationale, il est préférable d'avoir recours à une société de portage française et qui justifie d'une certaine expérience. Confier ses revenus à une structure n'est pas anodin et mieux vaut être en contact direct avec l'entreprise de portage qui abrite l'activité de l'expert*». ■